

COURRIER
DES
LECTEURSVICTOR
GIORDANO
PORRENTUJY

Un double oui serait suicidaire pour le Jura bernois

En cas de double oui lors du vote du 24 novembre, le Jura bernois sera réduit à l'impuissance. La Déclaration d'intention (DI) conclue en février 2012 entre les gouvernements de Berne et du Jura est si peu claire qu'elle a engendré des doutes quant à la suite de la procédure après ce vote. Or, ni Berne ni Delémont n'ont fait état d'un calendrier précis. Même au sein du comité de Construire ensemble, il y avait une divergence sur la procédure, entre les deux coprésidents: Stéphane Boillat estimait que la future Constituante serait élue en deux cercles séparés, ce que niait Pierre Kohler, qui avait tort.

En cas de double oui le 24 novembre, selon la DI, les deux gouvernements devront élaborer un concordat qui sera soumis au vote populaire dans les deux cantons. Il décrira notamment la procédure d'élection d'une Assemblée constituante. Mais aujourd'hui, à moins de trois mois du 24 novembre, la situation n'est pas claire. Dans le Jura bernois, des intellectuels préconisent de voter «oui» pour voir ce que donnera la suite de la procédure d'élection d'une Assemblée constituante. Mais, en réalité, en cas de double oui, avant le vote du concordat précité se déroulera la phase de choix des communes, dans un délai de deux ans. Les 49 communes du Jura bernois pourront chacune organiser un vote de maintien ou non dans le canton de Berne.

Décisifs, ces scrutins communaux dessineront la carte de deux Jura bernois: celui des communes qui auront, par scrutin communal, confirmé leur attachement au canton de Berne; et celui des communes prêtes à rejoindre le territoire d'un canton du Jura élargi.

Seules ces dernières prendront alors part à l'élection d'une Assemblée constituante, puis au vote d'adoption de la Constitution du canton du Jura élargi, selon les modalités qui auront été définies dans le concordat intercantonal évoqué plus haut.

Dans ces conditions, une fois la Constitution rédigée, un rejet de celle-ci dans la partie aussi concernée du Jura bernois paraît peu probable, car le vote sera réservé aux seules communes ayant renoncé à Berne.

Ainsi donc, les partisans de Berne dans le Jura bernois n'auront en rien pu influencer les délibérations de la Constituante dans laquelle ils ne siègeront pas, parce que leur commune de domicile aura voté son maintien dans le canton de Berne. Cette exclusion du vote est logique: vous ne pouvez pas décider de votre maintien dans le can-

ton de Berne et ensuite participer à l'élaboration de la Constitution du canton du Jura élargi!

De ce fait saute aux yeux l'inutilité d'un vote «oui pour voir» de la part des partisans de Berne dans le Jura bernois, le 24 novembre. Conclusion évidente: les partisans du maintien du Jura bernois dans le canton de Berne ne peuvent que voter non le 24 novembre afin d'annihiler d'emblée le projet de création d'un nouveau canton et d'assurer ipso facto leur maintien dans le canton de Berne. Si, au contraire, ils votent oui et créent ainsi une majorité de oui dans le Jura bernois, ils pourront certes être ensuite élus à la Constituante, mais pour que cela soit possible, leur commune devra au préalable renoncer à rester bernoise.

En cas de vote majoritaire du non dans le Jura bernois, seules les communes désirant rejoindre le canton du Jura pourront solliciter ce rattachement. Il ne sera en définitive qu'un changement de frontière et se produira sans création d'un nouveau canton; les communes concernées seront simplement intégrées dans ce dernier. ●

Les partisans du maintien du Jura bernois dans le canton de Berne ne peuvent que voter non le 24 novembre.



VOTE DU 24 NOVEMBRE Pas à l'aise avec les chiffres

Conseiller de ville prévôtois et membre du Parti libéral-radical du Jura bernois, Patrick Röthlisberger a récemment prétendu que «Moutier est la commune du Jura bernois qui touche le plus de la péréquation financière bernoise» et que, dans un grand canton du Jura, «Moutier toucherait nettement moins qu'actuellement dans le canton de Berne».

Le «Journal des communes 2012 concernant la péréquation financière» montre que Moutier, en tant que plus grande commune du Jura-Sud, est celle qui, logiquement, touche le plus grand montant de la péréquation financière cantonale pour 2012 (soit 1 755 366 fr. de réduction des disparités, 475 689 fr. de dotation minimale et 133 584 fr. de prestation complémentaire sociodémographique, allouées aux communes supportant des charges particulièrement lourdes). Mais il s'agit d'un chiffre absolu qui, ramené au montant par habitant, donne une tout autre image: 316 fr. 60, soit 2 364 639 fr. divisé par 7478 habitants.

Prenant un seul exemple à titre de comparaison, on observe que la commune de Monible, avec ses 39 habitants, touche une somme de 1613 fr. 30 par habitant, soit cinq fois plus. On notera encore que le montant propre à Moutier versé à Berne dans le cadre de la péréquation financière fédérale est de l'ordre de huit millions par année, soit quatre fois ce qui est reversé à Moutier.

Dans un autre contexte, Patrick Röthlisberger présente le Jura comme un canton profitant

LE CLIN D'ŒIL



AMOUR MATERNEL Au zoo de Wrocław, en Pologne, cette mère girafe est aux petits soins pour son girafon, né la semaine dernière. Un bébé de taille respectable, puisqu'à sa naissance, il mesurait déjà 1 m 74! KEYSTONE



Participez au concours en ligne et gagnez de superbes prix! Vous pouvez participer chaque jour, en vous rendant sur le site du Journal du Jura sous «Interactif» (à la rubrique Concours photos de lecteurs, en cliquant sur www.journaldujura.ch/interactif/concours-photos-des-lecteurs).

deux fois plus du système de péréquation fédérale que Berne. En suivant son raisonnement, on en conclut que Moutier jurassienne rapporterait 16 millions par année, soit le double que dans le cadre bernois. Une conclusion contraire à celle à laquelle parvient hâtivement le conseiller de ville prévôtois.

**Parti socialiste autonome
de Moutier**

MÊME SUJET Non à l'hypocrisie!

Appelée aux urnes le 24 novembre prochain uniquement pour flatter l'ego surdimensionné d'opportunistes sans scrupules visant une place au soleil dans cette nouvelle entité à l'avenir pourtant sombre, soyons polis, la population du Jura bernois a le droit de se montrer agacée.

Cette coûteuse plaisanterie a au moins un mérite: elle met en lu-

mière l'arrogance et le mépris des annexionnistes du nord à l'égard d'un voisin dragué avec une hypocrisie si criarde qu'elle en devient ridicule. Il faudrait déjà être particulièrement naïf pour se jeter dans les bras d'une mariée qui a craché son venin sur son futur conjoint depuis plus de 40 ans.

En faisant miroiter un avenir commun serein aux Jurassiens bernois avec un ton mielleux, les séparos continuent de se moquer du monde. D'ailleurs, personne n'est dupe. A la première contrariété venue, les méthodes terroristes et déplacées du passé reviendront à la surface à vitesse grand V.

Notre région a trop souffert pour qu'elle tende aveuglément la main à un ennemi politique irrespectueux qui n'abandonnera pas le combat en cas de défaite le 24 novembre. Reste maintenant à se poser une question fondamentale: quels peuvent bien être les avantages de quitter Berne pour rejoindre un

canton qui n'a rien à offrir si ce n'est les magouilles de ses politiciens ou une situation économique inquiétante? Assurément aucun. En revanche, en cas de oui, le Jura bernois perdrait les acquis qui font vivre ses familles, notamment dans le domaine hospitalier et de l'administration. Et ce scénario-là, les personnes saines d'esprit n'en veulent évidemment pas. Jurassiens bernois, réveillez-vous et votez non à la régression le 24 novembre prochain. C'est tout simplement votre qualité de vie qui est en jeu!

André Mercerat (Champroz)

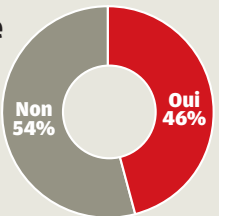
RAPPEL

SIGNATURES Les textes doivent être signés (nom et lieu). Ils seront accompagnés d'un numéro de téléphone auquel la rédaction pourra joindre l'auteur au besoin. La rédaction ne publie pas de courrier anonyme.

LA
QUESTION
DE LA
SEMAINE

Faut-il abroger le service
militaire obligatoire le
22 septembre prochain?

Participation: 164 votes



VOTE DU 24 NOVEMBRE

Bienne restera Bienne et bilingue!

La peur n'a jamais été bonne conseillère et c'est pourtant la principale carte jouée par le pouvoir bernois pour conserver le Jura bernois dans son giron: si le Jura bernois devait dire oui le 24 novembre, la Bienne bilingue mourrait et le Jura bernois n'aurait plus de centre urbain à qui parler. Or, c'est le contraire qui est vrai! Bienne a tout à gagner d'un voisin fort à sa frontière nord. Aujourd'hui, Bienne négocie avec des districts qui ne forment qu'une petite partie d'un grand canton. En ayant pour partenaire un Etat souverain disposant d'un véritable pouvoir de décision, Bienne pourrait compter par exemple sur un soutien certain pour son gymnase et pour toutes les activités culturelles francophones. Le nouveau canton y trouverait quant à lui un intérêt direct. Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) ne serait plus un partenaire agréable ni un alibi pour des autorités cantonales éloignées; il deviendrait l'interlocuteur privilégié d'un vrai canton romand qui se battraient pour les francophones de la principale ville à sa frontière. L'argument du bilinguisme revient aussi très souvent dans l'argumentaire bernois. Pourtant, il est certain que le bilinguisme biennois ne disparaîtra pas, quelle que soit la décision des Jurassiens bernois. On peut donc affirmer que Berne se rend coupable d'un véritable chantage en disant aux Jurassiens bernois qu'ils condamneront les francophones biennois en votant oui. L'Institut du bilinguisme en est probablement conscient mais il ne peut s'exprimer librement. Il pourrait ouvrir les yeux des Biennois sur les perspectives réjouissantes d'un véritable partenariat, solide et pas lié à des arrières-pensées de grandeur dépassée. Le canton de Berne n'a rien à perdre le 24 novembre; comme Bienne, il a au contraire l'opportunité de gagner la paix. Les francophones resteront protégés par le principe de territorialité des langues – Berne ne fera rien contre eux – et ils pourront gagner en importance grâce à la liberté de la langue.

Le comité Construire ensemble aurait souhaité préciser ces quelques éléments lors de la soirée de ce vendredi organisée à Bienne. Les organisateurs ont malheureusement choisi d'inviter massivement des représentants du non et deux partisans du oui. Nous avons renoncé à cette prestation et appelons à un véritable dialogue.

Hubert Frainier (Belprahon)

INFO

Pour nous contacter par courrier: Le Journal du Jura, courrier des lecteurs, case postale 624, 2501 Bienne. Par mail: redactionjj@journaldujura.ch